

CHANGE

Petit rappel de l'obligation qui incombe à chacun de désherber et de balayer ainsi que de déneiger aux abords de sa propriété.

Les communes n'ont plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires pour désherber dans leurs rues et entretenir leur plate-bande, c'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir procéder à l'entretien (désherbage ou plantation de fleurs) devant vos bâtiments et clôture de votre propriété ou maison d'habitation. Ce qui contribuera à l'embellissement de votre habitation, de celle de vos voisins (absents, âgés ou malades), de votre rue et donc du cadre de vie de tout le monde. Aussi, chacun peut comprendre l'intérêt de contribuer à l'amélioration cet espace qui est le bien de tous. La mairie reste à la disposition de toute personne se trouvant dans l'incapacité d'effectuer cette tâche. Nous vous remercions pour votre participation à l'entretien de notre village.

L'ensemble du conseil municipal de Change

